

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2017

SÉCURITÉ PUBLIQUE - (N° 4431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
M. Goasdoué

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer la référence :

« 222-18-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.